

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0665 du 21/06/2019**

Arrêté du 17 juin 2019

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE  
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2019.

Date d'application : 01/07/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable,  
à la direction générale des finances publiques au titre de l'année 2019

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les arrêtés portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques au titre de l'année 2019 ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire n° 2 du 13 juin 2019 ;
- Vu les demandes des intéressés ;

**ARRÊTE :**

**Article premier** : les cadres dont les noms suivent, sont détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, pour une durée de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

| N° DGFiP | Prénom    | Nom d'usage | Ancienne affectation |                           | Nouvelle affectation |                          | Date d'installation | Niveau de détachement                                   | Chevron                  | Date de prise de rang |
|----------|-----------|-------------|----------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|---------------------|---|--------------------------|-----------------------|
|          |           |             |                      |                           |                      |                          |                     |   |                          |                       |
| 120299   | Philippe  | CLERMONT    | GIRONDE              | SIE CENON                 | GIRONDE              | SIE PESSAC TALENCE       | 01/07/2019          | Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie | 3 <sup>ème</sup> chevron | 01/01/2016            |
| 133261   | Jacques   | DELHOUSTAL  | ISERE                | SIE GRENOBLE OISANS-DRAC  | ISERE                | TS GRENOBLE CHU          | 01/12/2019          | Chef de service comptable de 2 <sup>ème</sup> catégorie | 3 <sup>ème</sup> chevron | 01/01/2015            |
| 811110   | Jean-Marc | BELOUD      | ISERE                | TS GRENOBLE CHU           | ISERE                | SIE GRENOBLE OISANS-DRAC | 01/12/2019          | Chef de service comptable de 2 <sup>ème</sup> catégorie | 3 <sup>ème</sup> chevron | 01/07/2014            |
| 143060   | Daniel    | SERVOZ      | PARIS                | SIP PARIS 15 E ST LAMBERT | PARIS                | SIE PARIS 16 E CHAILLOT  | 01/08/2019          | Chef de service comptable de 2 <sup>ème</sup> catégorie | 2 <sup>ème</sup> chevron | 01/03/2019            |

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 17 JUIN 2019  
 POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP  
 Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756